



B.P. : 239 SANGMÉLIMA CAMEROUN

Tél. : (237) 222-28-82-54

E-mail : diocesesang@yahoo.fr

Tél. / Fax : (237) 222-28-82-54

Site web : www.diocesesangmelima.cm

L'ÉVÊQUE

N.P. 08/CZ/09/15/CAN

RAPPEL IMPORTANT

Très Chers Fidèles,

Le 6^{ème} commandement de l'Eglise, ordonne à chaque fidèle catholique de payer son denier d'Eglise (Ntòlò) chaque année. Ce commandement vise vous le savez bien, à donner des moyens fiables à notre mission qui repose sur notre responsabilité commune.

Comment faire pour s'acquitter de cette dette spirituelle ecclésiale ?

La réponse reste la suivante :

- Economiser 3.000 F en moyenne ;
- Remettre cet argent à l'Econome diocésain, soit directement par le service de l'économat général ou le secrétariat de l'Evêché, soit par le Conseil paroissial pour les Affaires Economiques, contre reçu élaboré par l'économat diocésain mentionnant, la date de paiement et le numéro du bordereau ;
- Choisir le temps de paiement qui vous convient pendant l'année pastorale, entre le 1^{er} septembre et le 31 août.